Le Courrier du Loiret, 10 mars 2011

Jean Zay, mon père

Hélène Mouchard-Zay, la présidente du Cercil (Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret) évoque la mémoire de l'ancien ministre Jean Zay, assassiné par la Milice en 1944, dont on vient de rééditer l'ouvrage écrit durant sa captivité.

Député du Loiret, conseiller général du canton d'Orléans-Nord-Est, plusieurs fois ministre (et notamment du gouvernement du Front populaire avec le portefeuille de l'Education nationale et des Beaux-Arts), Jean Zay fut abattu par trois miliciens, le 20 juin 1944, dans les sous-bois de Molles, un village de l'Allier. Cet homme, qu'avait le Parti radical comme ministre des contours de la future Ecole Nationale d'administration, n'avait pas quarante ans lorsque sa fille Hélène Mouchard-Zay, l'une de ses deux filles, professeur de lettres à la retraite, ancienne élève de l'équipe de Jean-Pierre Sueur, et Sénatrice, en 1991, du Cercil, n'avait que quatre ans à sa mort. « Je suis née dix jours après son arrestation, en 1940. Je l'ai connu, mais pas assez pour avoir des souvenirs », regrette-t-elle.

Condamné à la déportation à l'Ile du Diable

Avec la réédition de *Souvenirs et solitude*, l'ouvrage que son père rédigea pendant sa captivité dans la cellule de Riom, dans le Puy-de-Dôme, Hélène Mouchard-Zay dresse le portrait d'un homme qui mena une vie politique très dense mais qui consigna autour de lui plusieurs haines : une haine politique (le Front populaire) et une haine antisémite. Mon père, arrêté en juillet 1940, fut l'une des premières victimes du régime de Vichy qui le jugeait pour un déserteur et un traître, alors qu'il le déclaration de guerre, il s'engagea sous les drapeaux et qu'il était très anti-munichois. »

Jean Zay fut, en effet, arrêté au Maroc après qu'il ait quitté la France à bord du « Massilia », un paquebot affrété pour constituer un dernier rempart contre l'envahisseur. A bord, se trouvaient un certain nombre d'intellectuels et d'hommes politiques parmi lesquels Edouard Daladier, Pierre Mendès-France, Georges Mandel (tué aussi assassiné par la Milice en juillet 1944). Arrêtés, ramenés en métropole, la plupart d'entre eux furent jugés et condamnés pour « désertion ». Après cette parodie de procès, Jean Zay écopa d'une condamnation à la déportation à l'Ile du Diable, en Guyane, cette même île où avait été détenu un certain capitaine Dreyfus. « Une histoire, rapporte Mouchard-Zay, dans laquelle de Souvenirs et solitude, écrit entre le 6 décembre 1940 et le 7 octobre 1943, sortiront clandestinement de la prison de Riom et seront collectés par Madeleine, sa femme, qui avait obtenu un droit de visite. « Quelques disent cachés dans le fond de mon landau », s'amuse sa fille. Dans ces pages, Jean Zay mêle son quotidien de prisonnier aux réflexions de l'homme d'Etat. « Dans ce dairy, mon père, considère qu'il sera réhabilité et réhabilité, « la préoccupation de l'après, on a l'impression qu'il s'y prépare », souligne sa fille.

En 1948, l'un de ses meurtriers est arrêté

Qui, le 20 juin 1944, sous le prétexte d'un transfert, donna l'ordre de le tirer de sa geôle puis de l'abattre ? On imagine que les hommes qui s'emparent de Jean Zay n'ont pas agi de leur propre chef et qu'ils agissaient sous couvert de leur chef, Joseph Darnand, secrétaire d'Etat au maintien de l'ordre (frappé le 10 octobre 1945). Après un non-lieu, « Jean Zay quitte-t-il ce tribunal comme un homme libre et des années plus tard, Hélène Mouchard-Zay vit dans l'intimité, jusqu'à ce qu'en 1948, deux chasseurs découvrent par hasard le corps de l'ancien ministre. « Parallèlement, raconte Hélène Mouchard-Zay, le dire avait été publié dès la Libération par des amis de mon père alors qu'on ne savait pas ce qui lui était arrivé. »

Il faudra attendre 1948 pour avoir la confirmation que ce corps est bien celui de Jean Zay. Quelques jours après, le torse d'un homme, qui se présente à fuir vers l'Amérique du Sud, révèle les circonstances de l'assassinat. Jugé à Lyon - en 1953 ! -, Charles Dowlla, délivré par maître René Floriot, obtient les circonstances atténuantes et est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Une peine qu'il ne fera pas puisqu'il meurt peu après. « Il est n'a habité toute ma vie, c'est cette violence autour de lui, cette insécurité et cette responsabilité de Vichy qui l'a arrêté, jugé et condamné et condamné, conclut sa fille. Jean Zay était un grand homme à qui il faut rendre justice sur son œuvre - politiques aussi son engagement en mémoire de ces milliers de déportés, « on particulier ceux des 4000 enfants exterminés qui ont travaillé dans les camps d'internement du Loiret. »

Philippe de La Grange

* Editions Belin

Ma a Orléans en 1904, Jean Zay fut élu député du Loiret à 27 ans et devint ministre à 32 ans. Il n'avait pas 40 ans quand il fut abattu par la Milice en 1944, trois semaines après le débarquement en Normandie.

Phoca PDF